

UNDIA

Union Nationale de Défense des Intermittents de l'Audiovisuel

PROPOSITION

#1

ACTUELLEMENT
LORSQUE VOUS AVEZ 24
FRANCHISES ANNUELLES
SOIT 2 JOURS PAR MOIS,
CES 2 JOURS SE REPORTENT
SUR LE MOIS SUIVANT ET
PEUVENT ENTRAINER
DES MOIS SANS
SALAIRE NI INDEMNITÉS
OU PIRE : UN REMBOURSEMENT
DE CE QUE VOUS AVEZ PERÇU.

DES FRANCHISES
NON CUMULABLES
D'UN MOIS SUR L'AUTRE
(SANS RISQUE
DE TROP PERÇU)

NOUS DEMANDONS
si vous avez 24 jours
de franchises par
an, (cad 2 jours par
mois) que TOUS vos
mois soient amputés
de 2 jours mais SANS
AUCUN RISQUE DE
REPORT.